



AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE OU AU PREMIER EMPLOI OU AU RETOUR A L'EMPLOI

Définition-Objet

Dans la logique de ce qui a été mis en place pour le RME, le projet est destiné à favoriser par une aide financière (versée une seule fois) l'accès au premier emploi pour les jeunes de la commune n'ayant pas bénéficié du RME.

L'objectif de cette aide municipale a vocation de favoriser l'égalité des chances et permettre l'insertion dans le monde du travail des jeunes engagés dans une formation professionnelle en alternance et ayant signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation, des jeunes en formation professionnelles inscrites dans un établissement scolaire, des demandeurs d'emploi contractant un premier emploi ou un emploi après une longue période d'inactivité (+ de 10 ans), qui génèrent des problématiques diverses tels que des frais de transports, frais d'inscription, frais d'équipement en matériel professionnel ou autres...

Ne sont pas concernées par ce dispositif les personnes en formation professionnelle inscrites auprès d'un organisme de formation à distance, et celles ayant bénéficié du RME.

Une contrepartie sera demandée au bénéficiaire de l'aide, soit en participant à une action municipale, soit en proposant une action en relation avec son activité professionnelle.

Pour instaurer ce dispositif, il est nécessaire de connaître la situation individuelle de chaque candidat postulant pour l'attribution de l'aide. A l'appui de chaque dossier, le demandeur établira un état de ses frais faisant apparaître les éléments suivants, par exemple :

- Frais d'inscription dans l'établissement professionnel,
- Frais de transport domicile-travail (base TCL ou indemnité kilométrique),
- Frais occasionnés pour un hébergement,
- Frais d'équipement matériel spécifique à la filière choisie,
- Etc.

Bénéficiaires

- Etre Champenois depuis 3 ans,
- Etre inscrit à la date de la demande dans un établissement professionnel et présenter un contrat d'apprentissage à compter de l'année scolaire 2014-2015 ou être titulaire d'un premier contrat de travail (CDD d'au moins 2 mois) à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Etre âgé de plus de 16 ans lors de l'attribution.

Conditions d'attribution

L'aide sera attribuée après examen du dossier, dans la limite **maximum de 950 €** et en fonction des besoins et du montant du salaire dont peut bénéficier le candidat (Plafond salaire mensuel \leq 1 500 € brut). Elle sera attribuée ponctuellement (1 fois) de préférence directement au prestataire sur devis et présentation de facture acquittée

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission d'élus. **Le candidat retenu pourra être convoqué pour un entretien plus approfondi de sa situation avant acceptation de l'aide.**

Il sera fait un point périodique de leur situation.

Candidature

Les dossiers seront à retirer en Mairie de Champagne au mont-d'or, auprès de Mme SOUY (Tél 04 72 52 06 20).

Les dossiers de candidature peuvent être déposés en Mairie ou adressés par voie postale. **Tout dossier incomplet, illisible ou mal renseigné fera l'objet d'un rejet systématique.**



AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE
OU AU PREMIER EMPLOI OU RETOUR A L'EMPLOI
DOSSIER DE CANDIDATURE

Date de dépôt :

N° dossier :

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Situation professionnelle ou particulière : _____

Date du dernier emploi : _____

Dépenses	Recettes
-----------------	-----------------

Intitulés	en €	Intitulés	en €
Frais d'inscription :		Salaire/ indemnité :	
Location/Hébergement :		Aide sociale :	
Frais déplacement :		Aide de la Région	
Autres :		Aide d'autres organismes :	
		Autres :	
Total dépenses		Total recettes	

Objet de la demande :

Montant de l'aide demandée : _____

joindre le(s) justificatif(s)

Pièces à fournir :

- contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - contrat de travail
 - quittance de loyer ou d'hébergement
 - Justificatif frais de transport
 - Autres pièces justifiant une dépense
 - Copie de la taxe d'habitation ou de justificatifs de domicile des trois dernières années
 - Curriculum Vitae ou parcours scolaire
-

Montant de l'aide accordée par la Commission :
